

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

CONSEIL DE L'HOSPITALISATION

**Recommandation n° 2015 - 29 en date du 24 avril 2015
relative à la mise à jour de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des
prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité
sociale**

Le conseil de l'hospitalisation,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L.162-21-2 et L.162-22-7, R.162-22 et R.162-23 ;

Vu la recommandation du conseil de l'hospitalisation n° 2015-20 en date du 20 février 2015 relative à la liste des médicaments facturés en sus des prestations d'hospitalisation ;

La Fédération hospitalière de France, la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés, la Fédération française des centres de lutte contre le cancer et la Fédération de l'hospitalisation privée ayant été consultées le 17 avril 2015 ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que la spécialité pharmaceutique OCTAGAM (50 mg/ml, solution pour perfusion), exploitée par le laboratoire OCTAPHARMA France, est indiquée dans le traitement immunomodulateur des polyradiculoneuropathies inflammatoires démyélinisantes chroniques (PIDC) ;

Considérant que la commission de la transparence, dans son avis du 4 février 2015 a reconnu à la spécialité OCTAGAM, d'une part, un service médical rendu important, d'autre part, une amélioration du service médical rendu inexistante (ASMR V) dans la prise en charge des polyradiculoneuropathies inflammatoires démyélinisantes chroniques par rapport aux autres immunoglobulines ;

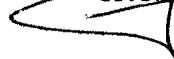
Considérant que les comparateurs cliniquement pertinents de la spécialité OCTAGAM sont inscrits sur la liste mentionnée au 1° de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale,

Recommande d'inscrire la spécialité OCTAGAM dans l'indication susmentionnée sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Fait le 28 avril 2015

Pour le directeur général de l'offre de soins,
Président du conseil de l'hospitalisation,

**Le chef de service
Adjoint au Directeur Général
de l'Offre de Soins**



Félix Faucon.